

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [melanie-dubois-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7e70847909f2eec3e171ca4b>

Date d'obtention : 2025-03-25 13:24:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention à étapes à suivre afin d'uniformiser les interventions dans les établissements scolaires au niveau secondaire et d'éviter les erreurs dans le processus d'intervention. C'est aussi une méthode fait en partenariat avec le service policier et le DPCP. Ce programme permet aussi de sensibiliser l'élève (adolescent) en lien avec des comportements d'échange de photos qui est considéré comme étant de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra de savoir comment utiliser le protocole SEXTO qui sera implanté dans les écoles secondaires du Québec et rattaché par leur service policiers de leur région. La formation me permettra aussi de savoir comment bien intervenir dans ces situations, ce qu'il faut faire et ne pas faire, ce qui est de la responsabilité de l'intervenant école, ce qui est de la responsabilité des policiers et du DPCP.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas regarder les photos et/ou vidéos qui se trouve dans le téléphone de l'élève,